

C O M M U N E D E  
**BIÈVRES**

DÉLIBÉRATION N°2437 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Date de convocation : 28 juin 2023

Date d'affichage :

Nombre de conseillers : 27

- en exercice : 27

- présents : 23

- absents représentés : 4

- absents non représentés : 0

- votants : 27

SOUS-PRÉFECTURE DE PALAISEAU  
ESSONNE

20 JUL. 2023

ARRIVÉE

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi cinq juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

**Étaient présents :**

M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, M. Denis LENORMAND, Mme Marianne FERRY, Mme Marie BRUCELLE, Mme Dorothée BRENEOL, Mme Virginie BREC, M. Paul PARENT, M. Philippe BAUD, M. Arnaud DESBOIS, M. Frédéric ELLEBOODE, Mme Caroline NOGUES, M. Marc SUSPIZE, Mme Sophie DUBOIS, M. François DEVERNAY, Mme Florence CURVALE, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

**Absents représentés :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER représentée par M. Marc LABELLE,  
Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Amine PATEL,  
M. Dan ATLAN représenté par M. Benoist BERTHIER,  
Mme Danièle BOUDY représentée par Mme Marie BRUCELLE,

**Absent non représenté :**

Aucun

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

---

## 2437 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

---

Le Conseil municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement,

Vu l'avis du Comité Social et Technique du 4 juillet 2023,

Considérant la nécessité de mettre en adéquation la réalité des effectifs pourvus avec le tableau des effectifs de la commune,

Considérant les différents mouvements de personnels survenus ces derniers mois,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1er : CREE les postes suivants :

- Filière sociale
  - 2 postes d'auxiliaires de puériculture de classe normale à temps complet

Article 2 : SUPPRIME les postes suivants :

- Filière administrative
  - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- Filière technique
  - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (80%)
- Filière médico-sociale
  - 1 poste d'infirmière en soins généraux à temps complet
- Filière sportive
  - 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet (50 %)



Article 3 : DIT que le coût de ces créations de poste est prévu au budget communal de l'année 2023.

Article 4 : DECIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

DÉLIBÉRATION VOTÉE À LA MAJORITÉ (3 VOTES CONTRE, MME CURVALE, M. MICHAUX, M. PAYRAUD)

Fait à Bièvres, le 17 juillet 2023

Po Amine Patel  
Devin adjoint

Pour extrait conforme,  
Anne PELLETIER-LE-BARBIER  
Maire de Bièvres